



Le 26 février 2019

Fin du nucléaire asbl, rue de la charrette 141, 4130 Esneux  
[www.findunucleaire.be](http://www.findunucleaire.be) – [info@findunucleaire.be](mailto:info@findunucleaire.be) – +32.(0)4.277.06.61

**Remarques et questions envoyés au Collège communal de Huy et  
à Electrabel, le 26 février 2019**

La piscine actuelle de stockage des assemblages usés n'ayant pas la réputation d'être des plus sûres, selon des sources diverses y compris internes à Electrabel, plusieurs questions la concernent.

**Sur la piscine de stockage actuelle**

- 1) Combien d'assemblages usés cette piscine contient-elle actuellement ?
- 2) Quel est le nombre maximal d'assemblages que cette piscine peut contenir ?
- 3) La piscine de stockage actuelle a-t-elle été conçue pour résister à la chute d'un avion de ligne de toute taille ?
- 4) Quelle est la magnitude de séisme retenue pour le dimensionnement de cette piscine ? Quel est le séisme de référence retenu, avec quelle marge ?

**Sur la capacité du nouveau bâtiment de stockage**

- 5) En supposant que les réacteurs de la centrale fonctionnent correctement d'ici leur fermeture comme prévu par la loi de sortie du nucléaire (2022-2025), quel sera le nombre total d'assemblages usés qui seront finalement stockés dans le nouveau bâtiment de stockage ?

**Sur la sûreté du nouveau bâtiment de stockage**

- 6) Le nouveau bâtiment de stockage a-t-il été conçu pour résister à la chute d'un avion de ligne de toute taille ?
- 7) Quelle est la magnitude de séisme retenue pour le dimensionnement du nouveau bâtiment de stockage ? Quel est le séisme de référence retenu, avec quelle marge ?
- 8) Quel est le débit d'équivalent de dose émis par un conteneur chargé de combustible irradié, au contact et à 1 mètre de distance ?
- 9) Quelle est la chaleur résiduelle maximale qui devra être évacuée par le nouveau bâtiment ?
- 10) Pourquoi ce bâtiment ne comporte-t-il aucun système de sécurité pour filtrer les particules radioactives en cas de défaut ou accident impliquant un ou plusieurs conteneurs et conduisant à un relâchement de matériel radioactif ?
- 11) Pourquoi le stockage n'est-il pas souterrain, à une profondeur relativement faible, ce qui augmenterait notablement la sécurité de l'installation ? Si ce type de stockage ne peut se faire dans le périmètre de la centrale, pourquoi ne pas l'avoir envisagé ailleurs ?

**À propos du calendrier**

- 12) Quand le transfert des assemblages de la piscine de stockage actuelle au nouveau bâtiment commencera-t-il et quand sera-t-il terminé ?
- 13) Après la fermeture du dernier réacteur fin 2025, quand le dernier assemblage usé sera-t-il transféré dans le nouveau bâtiment ?

**À propos du coût**

- 14) Quels seront les coûts de ce nouveau dispositif (bâtiments, conteneurs...) ?